

DÉLIBÉRATION N° 2025/27

Page 1 sur 1

L'an deux mil vingt-et-cinq, le 19 juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 7			
Votants : 9			
Votes	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, Monsieur Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Alexandre CHABAUTY, M. Thierry SOYER, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Sylviane TESSIER.

Étaient absents :

Procurations : M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER,
Mme Sylviane TESSIER donne procuration à Mme Gisèle THEUTTHOUNE.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Motion de soutien à l'association des Maires Ruraux de la Vienne sur l'inscription dans la loi du statut de l' élu local

L'Association des Maires Ruraux de la Vienne propose une motion visant à interpeller les députés du département afin qu'ils sollicitent leurs groupes parlementaires respectifs pour inscrire d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale le texte sur le statut de l' élu local.

Après avoir donné lecture de la motion, Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la motion annexée à la présente délibération pour l'inscription urgente du texte sur le statut de l' élu.

Fait à ANTIGNY, le 23 juin 2025

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

mairie@antigny86.fr

086-218600062-20250625-19062025_27-DE
Reçu le 25/06/2025